

## Synthèse Bureau COPAMAC SIDAM 22 février 2008

Le Bureau accueille Guillaume CLOYE chargé de mission « montagne » à l'APCA.

### ■ BILAN DE SANTE DE LA PAC

En introduction, Jacques CHAZALET souligne les avancées du récent congrès de la FNB à Clermont-Ferrand : accord pour une politique de l'herbe dans le 1<sup>er</sup> pilier, réhabilitation de la compensation de handicap via le 2<sup>ème</sup> pilier, soutien couplé à l'élevage allaitant.

Compte tenu du calendrier de discussion du Conseil des ministres européens, la position professionnelle française sera dévoilée tardivement.

Le lait suscite une approche particulière avec la problématique d'adaptation des zones montagneuses à la suppression des quotas.

Un rééquilibrage économique s'impose entre les départements d'élevage et les départements céréaliers.

Christian DECERLE ne veut pas réduire le débat à la redistribution des aides et souligne l'impact de l'agriculture sur le reste de l'économie en amont et en aval. Il souhaite que les filières prennent position.

La récente rencontre de la COPAMAC-SIDAM avec Pierre MOREL A L'HUISSIER, député de la Lozère chargé d'une mission sur la montagne, a permis d'évoquer plusieurs points importants : la revalorisation des ICHN et la prise en compte des actifs, la modernisation des exploitations et le soutien à l'herbe sur le 1<sup>er</sup> pilier.

La réflexion engagée à travers le Livre Blanc a été approfondie avec les massifs des Alpes du Nord et du Jura.

### ➤ Le point sur les sessions des chambres d'agriculture

Les réponses apparaissent relativement homogènes dans les départements d'élevage du Massif central même si certaines régions doivent prendre en compte la diversité de leurs productions.

Une première synthèse nationale dégage un consensus sur la régulation des marchés et la gestion des risques. La réorientation des soutiens trouve un écho favorable pour l'herbe et les ovins et, dans une moindre mesure, pour le lait en zone difficile.

### ➤ Le congrès de la FNB

Malgré des perspectives haussières sur les marchés, la viande bovine pourrait souffrir d'un accord à l'OMC. La Pac de l'après 2013 va privilégier la justification environnementale des aides directes y compris au sein du 1<sup>er</sup> pilier. L'herbe et les ruminants qui la transforment sont une entrée pertinente.

Klaus-Dieter BORCHARDT, DG Agriculture, a défendu la stratégie de la Commission avec deux étapes à ne pas confondre : 2008 et 2013.

L'article 69, sans être une « baguette magique » peut constituer un outil de rééquilibrage. L'herbe peut rentrer dans ce schéma.

Pour le lait, la Commission fait référence à des mesures en faveur de certaines zones « spécialement mais non exclusivement les régions montagneuses ».

Pour l'allaitant, elle autorise le lien avec la production via un couplage partiel.

Xavier BEULIN, FNSEA, a jugé le niveau du soutien herbe proposé par la FNB (300 €/ha) incompatible avec un prélèvement acceptable sur l'enveloppe SCOP.

Le ministre de l'Agriculture n'a exclu a priori aucune hypothèse de réorientation et d'harmonisation des soutiens. A l'issue du congrès, il a rencontré les responsables agricoles du Massif central. Les points de vue convergent sur l'article 69 (ovins, lait montagne) et la revalorisation des ICHN.

### ➤ Synthèse des points débattus en Bureau : vache allaitante, herbe, lait

D'une façon générale, il faut préciser certaines modalités de mise en œuvre de l'article 69 rénové, en particulier l'assiette du prélèvement et la prise en compte des actifs. Une franchise de prélèvement pourrait s'appliquer par exploitation ou par actif.

Pour **la vache allaitante**, est réaffirmé le lien indispensable du soutien avec la production : la FNB souhaite garder une PMTVA recouplée à 100%.

Attention à ne pas faire l'amalgame entre trois politiques distinctes : les handicaps naturels, l'herbe, l'élevage allaitant, même si elles se cumulent sur certaines exploitations. Le Livre Blanc distingue bien ces trois politiques spécifiques.

Pour **l'herbe**, il est rappelé que 70% du lait français est produit à partir du maïs, d'où le choix de la FNPL d'une mesure à 100 €/ha limitant le taux de prélèvement.

Le Massif central se positionne sur la réorientation des aides via l'article 69 et non sur une harmonisation « à l'allemande » avec une prime unique à double niveau herbe et grandes cultures.

Il est nécessaire de clarifier la proposition du Massif central. L'ICHN peut constituer un modèle intéressant basé sur une triple entrée ha/UGB/UTH à laquelle on pourrait ajouter le taux de spécialisation herbagère. Il importe de revenir au système herbager, à la production (à travers le chargement) et aux actifs.

Il est proposé d'adopter une entrée simple axée sur la prairie.

Il faut également intégrer les spécificités des zones fourragères peu productives.

Le transfert du soutien à l'herbe vers le 1<sup>er</sup> pilier ne signifie pas l'abandon du 2<sup>ème</sup> pilier. La dernière note de synthèse du Livre Blanc dit clairement que le 2<sup>ème</sup> pilier doit être doté d'un budget suffisant pour assurer notamment la mise en œuvre de mesures agro environnementales ciblées.

Pour **le lait**, les sections laitières du Massif ont étudié des propositions pour les zones montagneuses (montagne et piémont). Il s'agit d'abord d'accroître la mobilité des références et d'affecter les 2% supplémentaires en priorité vers l'installation et la consolidation. Il faut également encourager la contractualisation, condition d'octroi d'un soutien spécifique aux producteurs.

Les zones montagneuses ont une faible densité laitière et des problèmes de collecte, sans possibilité de reconversion vers d'autres productions.

### ■ AVENIR DE LA PHAE

La Commission a refusé la demande de dérogation pour prolonger d'un an les contrats de l'actuelle PHAE dans l'attente d'un nouveau dispositif.

La PHAE 2 est proposée en 2008 aux éleveurs souhaitant renouveler leur engagement.

Les discussions en cours avec le ministère portent sur l'inclusion d'une clause de révision dans les contrats 2008 permettant de rompre le contrat au bout de 1 à 2 ans en cas de mise en place d'une nouvelle politique de l'herbe.

Le Bureau rappelle que « cette mesure-là n'est pas la nôtre » puisque nous souhaitons intégrer le soutien à l'herbe dans l'article 69. Toutefois il ne faut pas décourager les éleveurs de souscrire aux nouveaux contrats PHAE 2 compte tenu de leur impact financier sur l'exploitation.

Un document commun COPAMAC-SIDAM sera rédigé à l'attention des DDAF expliquant la position du Massif central et demandant l'inscription d'une clause de révision dans les contrats.

En cas de future disparition de la PHAE, il faudra veiller à conserver les crédits ainsi dégagés (Etat, FEADER) au sein du 2<sup>ème</sup> pilier afin de renforcer les moyens des ICHN, du Plan bâtiment et de l'installation.

## ■ **MISSION A BRUXELLES**

Afin de mieux appréhender les enjeux du « bilan de santé » de la Pac et de la présidence française, une mission professionnelle COPAMAC-SIDAM sera organisée à Bruxelles les :  
**14-15 avril ou 21-22 avril 2008**

## ■ **AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

La création de l'OIER nécessite les délibérations de l'ensemble des chambres du Massif ; manquent à ce jour celles du Tarn-et-Garonne et du Gard.  
Par courrier, la Chambre d'Agriculture du Gard a fait part de son intention de ne pas être membre de l'OIER. Il est décidé de relancer par courrier les trois structures professionnelles du Gard (chambre d'agriculture, FDSEA, JA) avec copie au président du SUAMME.

Le Bureau adopte à l'unanimité le budget primitif de l'OIER SIDAM pour 2008.  
Il décide du nouveau barème de remboursement des frais de déplacement et de séjour.

## ■ **QUESTIONS DIVERSES**

### **Conjoncture élevage :**

Situation d'urgence face à l'augmentation des charges, notamment les aliments du bétail, et à la crise sanitaire FCO qui va bloquer pour plusieurs mois l'exportation vers l'Italie.  
Des actions à court terme doivent être envisagées.

<p align="center"><b>Dates de Bureaux en 2008 :</b></p>
---

<p><b>Les vendredi 25 avril (à confirmer), 27 juin, 22 août, 24 octobre, 19 décembre.</b></p>
---